

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

28 juin 2019

Date d'affichage :

11 juillet 2019

L'AN deux mille dix-neuf, le **4 juillet** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 28 juin, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BONNET, BOUCHET, CERLES, Mme CHAMPEL, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, MM. GRENET, HURTUBISE, Mme LAFOND, M. LAMY, Mmes MACHANEK, MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, Mme RAMBAUX, M. RESSOUCHE, Mme SANNAT, MM. VERMOREL, ZICOLA.

ABSENTS :

M. Bruno FREGONESE, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Agnès MOLLON

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierrick VERMOREL

Mme Emilie LARIEU, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

M. Jean MAZERON, Conseiller Municipal Délégué
a donné pouvoir à Jackie DIOGON

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Jacques LAMY

Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : François PRADEAU

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20190704-DELIB190718-DE
Date de télétransmission : 08/07/2019
Date de réception préfecture : 08/07/2019

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 JUILLET 2019**

QUESTION N° 18

OBJET : Syndicat du Bois de l'Aumône : convention pour l'installation des composteurs collectifs en centre-ville

RAPPORTEUR : Pierre CERLES

Question étudiée par la Commission 2 « Aménagement et Embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 17 juin 2019

Le Syndicat du Bois de l'Aumône et la Commune souhaitent engager un partenariat afin d'expérimenter le compostage de quartier en centre-ville de Riom.

Cette expérimentation vise à :

- favoriser le compostage de façon générale et permettre aux Riomais d'agir sur leur production de déchets,
- offrir un service permettant aux Riomais ne disposant pas d'espace extérieur, de valoriser leurs déchets organiques.

Des habitants du centre-ville se sont portés volontaires pour participer activement à cette expérimentation. Ils auront en charge la gestion courante des composteurs mis en place et fournis gratuitement par le Syndicat du Bois de l'Aumône (gestion des accès, retournement, arrosage, récolte du compost...).

La Commune apportera son aide notamment pour la mise à disposition des matières carbonées nécessaires à l'équilibre biologique du compost (feuilles...).

Le Syndicat du Bois de l'Aumône accompagnera les personnes référentes et les agents communaux, notamment en termes de mise à disposition de matériels et de formation / conseils tout au long de l'expérimentation conduite.

Deux dispositifs seront mis en place, rue Hôtel des Monnaies et place Félix Pérol. Chacun comprend :

- 3 cellules de 0,9 m³ pour les apports et maturation de biodéchets ;
- 1 cellule de stockage du broyat.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec le Syndicat du Bois de l'Aumône pour l'expérimentation de compostage en centre-ville.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 4 juillet 2019

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL